

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 9 décembre 2019**

---

**AUTORISATION DE PROGRAMME "RESTRUCTURATION ET EXTENSION  
DE LA CRECHE LES PETITS ARTISTES" - MODIFICATION DES CREDITS DE  
PAIEMENT**

**NOTE DE SYNTHESE**

L'instruction budgétaire et comptable M14 permet de planifier l'impact budgétaire des projets importants sur plusieurs exercices.

Cette planification prend la forme d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP).

En dérogation au principe d'annualité budgétaire, la procédure des Autorisations de Programme est un instrument de gestion correspondant à une évaluation financière globale d'une opération, dont l'engagement de dépense peut être effectué à hauteur du montant voté, avec une répartition de cette dépense par exercice budgétaire sous forme de Crédits de Paiement.

Par délibération du 9 avril 2018, le Conseil Municipal a adopté une AP pour la restructuration et l'extension de la crèche Les Petits Artistes.

De nouvelles recettes ont été inscrites par délibération du 8 avril 2019, ainsi qu'une modification de la répartition des crédits de paiement.

Il est aujourd'hui de nouveau nécessaire de modifier la répartition des crédits de paiement car une partie des dépenses restera à régler sur l'exercice 2020, et ceci sans changer le montant de l'AP en dépenses.

Il est donc proposé les ajustements suivants :

Montant et répartition votés le 8 avril 2019 :

Restructuration et extension de la crèche Les Petits Artistes	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
		2018	2019	2020
Dépenses (TTC)	2 100 000,00 €	24 647,87 €	2 075 352,13 €	- €
Recettes	1 340 000,00 €	156 000,00 €	774 100,00 €	409 900,00 €
<b>COÛT NET A CHARGE DE LA VILLE</b>	<b>760 000,00 €</b>	<b>- 131 352,13 €</b>	<b>1 301 252,13 €</b>	<b>- 409 900,00 €</b>

Nouvelle répartition :

Restructuration et extension de la crèche Les Petits Artistes	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
		2018	2019	2020
Dépenses (TTC)	2 100 000,00 €	24 647,87 €	1 831 034,89 €	244 317,24 €
Recettes	1 340 000,00 €	156 000,00 €	283 106,00 €	900 894,00 €
<b>COÛT NET A CHARGE DE LA VILLE</b>	<b>760 000,00 €</b>	<b>- 131 352,13 €</b>	<b>1 547 928,89 €</b>	<b>- 656 576,76 €</b>

### DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2311-3,

Vu les arrêtés relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du 9 avril 2018 adoptant une Autorisation de Programme pour la «Restructuration et l'extension de la crèche Les Petits Artistes »,

Vu la délibération du 8 avril 2019 modifiant l'Autorisation de Programme pour la «Restructuration et l'extension de la crèche Les Petits Artistes »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'après le vote d'une Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement, le Conseil Municipal a la possibilité de modifier le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement initialement votés,

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **d'adopter** le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Restructuration et extension de la crèche Les Petits Artistes	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
		2018	2019	2020
Dépenses (TTC)	2 100 000,00 €	24 647,87 €	1 831 034,89 €	244 317,24 €
Recettes	1 340 000,00 €	156 000,00 €	283 106,00 €	900 894,00 €
<b>COÛT NET A CHARGE DE LA VILLE</b>	<b>760 000,00 €</b>	<b>- 131 352,13 €</b>	<b>1 547 928,89 €</b>	<b>- 656 576,76 €</b>

Le Maire

Raphaël COGNET